

*Le lundi douze septembre deux mille seize à 20 heures, le Conseil Municipal de SARCEY s'est réuni salle du Conseil en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain GEORGE, Maire.*

**Présents** : Alain GEORGE, Olivier LAROCHE, Julien SUBRIN, Marie GIRIN, Mickaël BARDOUX, Ghislaine CARRIER, Catherine BOILLOT, Alain MORIVAL, René SUBRIN, Pierre-Jean LAURENT, Christine PICQUET, Chantal THORE, Mickaël JOMARD, Thierry MAGNOLI.

Hervé DE SAINT JEAN donne procuration à Alain GEORGE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Thierry MAGNOLI

**Compte-rendu du Conseil municipal du 8 Juillet 2016**

Il est approuvé à l'unanimité.

<b>DÉLIBÉRATIONS</b>
----------------------

Monsieur le Maire rajoute une délibération à l'ordre du jour, à propos du contrat d'apprentissage d'Ingrid LEFRANC.

**CONTRAT D'APPRENTISSAGE INGRID LEFRANC**

Monsieur le Maire expose :

Vu le code du travail,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

Vu le décret n° 92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle,

Vu le décret n° 93-162 du 2 février 1993 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation pour les apprentis ayant une reconnaissance de travailleur handicapé) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et les mettre en application dans une administration, que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes travailleurs accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes ou titres préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Considérant qu'à l'appui de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, il revient au conseil municipal de délibérer sur la possibilité et recourir au contrat d'apprentissage et d'organiser les conditions générales d'accueil des apprentis dans la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE le recours au contrat d'apprentissage,

DECIDE de conclure à compter de la rentrée scolaire 2016/2017 un nombre maximal de un contrat d'apprentissage simultanément, et selon les critères suivants :

SERVICE	NOMBRE D'APPRENTIS ACCUEILLIS	DIPLÔME OU TITRE PREPARE	DUREE DE LA FORMATION
École	1	CAP Petite Enfance	2 ans

Précise que la rémunération des apprentis sera faite dans les conditions réglementaires.  
Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, au chapitre 012, article 6417  
Autorise monsieur le maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation des apprentis.

### **APPROBATION INSTALLATION CENTRALE D'ENROBES EIFPAGE**

La commune de Sarcey est sollicitée par la société EIFPAGE pour autoriser son installation sur la commune. Monsieur Alain George, maire, présente le dossier.

- La centrale utilisera le terrain appartenant à la société Vinci en bordure de l'autoroute A89 avec accès par la D67. La période s'étalera de septembre 2016 à décembre 2017, le temps des travaux de raccordement de l'autoroute A89 à l'A6.
- Une enquête publique à été effectuée du 20 juillet au 5 août 2016 et n'a recueillie aucunes remarques de la population.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil,**

- Donne un avis **favorable** à l'installation de la centrale d'enrobée sur la commune,

**Sous réserve des conditions suivantes,**

- D'appliquer les normes environnementales en vigueur (pollution, bruit,...),
- De mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour limiter les rejets atmosphériques qui pourraient nuire à la santé des personnes,
- De se conformer au plan d'implantation fourni,
- De remettre en état le site, les voiries attenantes, ainsi que la signalisation routière en fin de chantier.

### **APPROBATION MUTUALISATION DE SERVICES**

La commune de Sarcey est sollicitée par la Communauté de Communes du pays de l'Arbresle pour confirmer son adhésion à certains services mutualisés. Monsieur Alain George, maire, présente le dossier.

Lors du conseil du 29 février 2016, le conseil à émis une lettre d'intention de participer à plusieurs thèmes de mutualisation proposé par la CCPA. Parmi les thèmes proposés, « les ressources humaines », « le groupement de commande », « l'informatique », « la culture et médiathèque » ont été retenus ; « La police Intercommunale » et « les marchés publics » ont été écartés.

Au vu des éléments d'information présentés, il est proposé au conseil de se positionner sur le choix des thèmes suivants :

- Commande groupée de prestation photocopieur
- Maintenance et service informatique

Après en avoir délibéré, le Conseil,

Donne un avis **défavorable** à l'adhésion aux deux services de mutualisation nommés ci-dessus.

## COMPTE RENDU DES ADJOINTS

Olivier LAROCHE indique que les feuilles du tilleul sont à distribuer.

Il précise que la journée du patrimoine a lieu samedi 17 septembre. La visite sera axée sur l'église, le Charpenay et la voie du Tacot.

En ce qui concerne la CCPA, deux cessions de terrains à la Noyeraie ont été réalisées. Il reste plus qu'un lot à vendre.

Il indique que Le Maire de St Pierre La Palud a démissionné, ce qui entraîne une réélection municipale le 20 et le 27 novembre dans cette commune. Du coup, Sarcey et Savigny perdent un délégué, tandis que l'Arbresle et Lentilly en gagnent 1.

La CCPA a démarré les travaux de voirie et la commission tourisme travaille pour développer un réseau VTT.

Marie GIRIN présente :

- le permis de construire de l'école est en bonne voie, la modification n°2 du PLU est désormais exécutoire.

- un permis de construire dans le lotissement du Mas pour une maison individuelle (en cours)

- une déclaration préalable, chemin du Guicher pour transformation des ouvertures (accordée)

- une déclaration préalable, montée de l'Ecole pour une piscine (accordée)

- une déclaration préalable, chemin de Quiquy pour une création d'ouvertures (refusée)

- une déclaration préalable, allée du Mas pour une piscine, non vue en Commission (accordée par Monsieur le Maire)

- une déclaration préalable, chemin des Places pour une modification d'ouvertures (en cours)

Christine PICQUET informe que la rentrée scolaire s'est bien passée avec un effectif de 112 élèves, chiffre constant par rapport à l'année dernière (110).

Ingrid LEFRANC a été recrutée en contrat d'apprentissage pour un CAP Petite Enfance sur deux ans. Elle a une reconnaissance « travailleur handicapé » qui permettra à la Commune de percevoir des aides financières :

- Une indemnité de 80 % du coût salarial annuel chargé par année d'apprentissage

- Une aide financière destinée à la prise en charge des frais d'accompagnement des apprentis

- Un remboursement des coûts liés à la compensation du handicap dans le cadre des aides du FIPHFP.

Le fonds de soutien est reconduit. Le montant est de 50 € par élève.

Julien SUBRIN indique qu'une visite régionale a lieu le mardi 13 septembre pour des conseils sur le fleurissement.

Le fauchage des voiries a lieu début octobre.

Un devis à Eiffage est en cours, pour le chemin du Perrin et du Martin.

Il remarque que Martial ramasse de plus en plus des ordures ou déchets verts un peu de partout dans le village.

En ce qui concerne l'aménagement de la rue du Tilleul, une étude est toujours en cours pour trouver ce qui pourrait être le mieux pour les automobilistes.

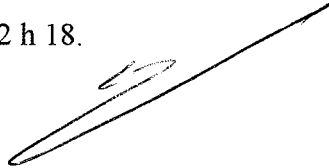
## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Alain GEORGE précise que deux barrages se construisent pour limiter les crues sur l'Arbresle. (Un à St Romain de Popey et un autre vers le stade de l'Arbresle) Les travaux sont effectués par l'entreprise VINCI. Les travaux sont financés à moitié par l'Etat.

Il fait part de la décision de SMADEOR. Trois communes sont impactées : Bully, Sarcey et St Romain de Popey. Trois propositions possibles d'aménagement des terrains sont présentées.

Il indique que dans la Zone de la Noyeraie, deux terrains sont proposés à la vente, il n'en restera plus qu'un seul.

La séance est levée à 22 h 18.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.